



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, MM. GUIMONET, DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, MM. CHEMINOT, BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, M. de REDON, M. GUENIN, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme DEGRAIS, Mme POUGET, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL, Mme DOYON, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ, M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER, M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS, Mme ORTH, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. GUIMONET, Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT, Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale, M. CORDONNIER, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. GUENIN,

ABSENTS : M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

MUSEE DE SOLOGNE - ACHAT DE DEUX TABLEAUX DU PEINTRE HENRI HELIS A UN PARTICULIER - N° 24/03 - 16/A

Madame BRETEL, Conseillère Municipale, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"La Ville souhaite acheter à Monsieur [REDACTED] domicilié [REDACTED] à [REDACTED], deux tableaux du peintre Henri Hélix, né à Romorantin en 1872. Ces tableaux sont estimés à 2 200 €, soit 1 100 € l'unité.

Il s'agit de :

- Romorantin, le Pont, huile sur toile, 40 x 63 cm, non signé, 1900-1910 ;
- Romorantin, Vieille maison, huile sur toile, 45 x 65 cm, signé en bas à gauche, 1900-1910.

En 2023, l'exposition "*Henri Hélix, un peintre paysagiste de Romorantin à Paris*" a été l'occasion d'un travail de recherche par l'équipe du musée de Sologne. Ainsi, ces deux peintures viendront compléter le fonds des œuvres de l'artiste représentant la Sologne.

Je vous propose d'accepter l'acquisition de ces deux tableaux à Monsieur [REDACTED], et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet achat."

.../...



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'acquisition de deux tableaux du peintre Henri Hélis à M. [nom], et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet achat.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le **26 JUIN 2024**

Mis en ligne sur le site internet le **28 JUIN 2024**

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

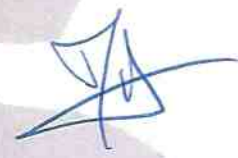
Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,


Jeanny LORGEUX




Laurence MERCIER